

▲ ▲ Fiche : handicap et transports

Gratuité des transports pour les jeunes en situation de handicap de moins de 20 ans domiciliés à Paris

Votre enfant handicapé a moins 16 ans, ou il a entre 16 ans et 20 ans et il est scolarisé ou étudiant :

- 1 - Souscrivez un abonnement annuel Imagine R :** <https://www.imagine-r.com/souscription-en-ligne/>
- 2 - Munissez-vous de votre numéro MDPH, du numéro Imagine R et d'un RIB et demandez le remboursement de votre abonnement sur le site :** <https://www.paris.fr/pages/remboursement-des-transports-pour-les-jeunes-parisiens-7064>

Votre enfant handicapé a entre 16 et 20 ans et il n'est ni scolarisé ni étudiant :

- 1 - Procurez-vous une carte Navigo « mois-semaine » gratuite, à un guichet RATP**
- 2 - Remplissez le formulaire de demande Paris Pass Access' :**
<https://cdn.paris.fr/paris/2019/08/30/cb530af1f0c3da33a0d7982ac66d7c98.pdf>
- 3 - Retournez le formulaire avec les pièces justificatives à l'adresse suivante : Service du Pass Paris Access' - TSA 80 165 - 75 803 PARIS CEDEX 08**

Toutes les informations sur :

<https://handicap.paris.fr/transports-gratuits-pour-les-personnes-en-situation-de-handicap-comment-en-beneficier/#gratuite-pour-les-jeunes-en-situation-de-handicap-de-moins-de-20-ans-domicilies-a-paris>